



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 061
Séance du 5 juillet 2024

Proposition des droits d'inscription et tarifs divers 2024-2025

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 14 juin 2024.

La proposition des droits d'inscription et tarifs divers 2024-2025 telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

DIRECTION DES ETUDES
9, rue du Temple
B.P. 10665
62030 ARRAS CEDEX

DROITS D'INSCRIPTION
Année Universitaire 2024/2025

Droits d'inscriptions et tarifs divers : Année universitaire 2024-2025

Surcoût formations totalement à distance : rémunération pour services rendus	350€
Retirage de carte d'étudiant	10€
Somme conservée au titre des actes de gestion suite à une annulation d'inscription avec remboursement (courrier adressé au plus tard au 31 octobre 2024 sauf <i>pour les FOAD 15/12/2024</i>)	23€
Etudiants en convention avec l'Institut Catholique de Lille (ICL) : Facture acquittée par l'ICL	30% du montant des droits de scolarité annuels fixés par arrêté ministériel
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à l'IUT de Lens	Participation de l'étudiant : 5€ Participation de la composante : 0€
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à toutes les composantes de l'université d'Artois, hors IUT	Certificat inclus dans la maquette de formation Participation de l'étudiant : 0€ Participation de la composante : 34€
	Certificat offrant des points bonus dans la maquette de formation Participation de l'étudiant : 17€ Participation de la composante : 17€
	Inscription individuelle de l'étudiant Participation de l'étudiant : 34€
Préparation à l'agrégation interne de l'UFR Lettres et Arts	640€
DU FLEPES	1 ^{er} Degré : 2700€ / 2 nd Degré : 3200€
DU Tremplin	175 €
D2E (Diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur)	500 €
DU EJTE (Expertise Juridique et Technique de L'Environnement)	150 €
DU PAREO	175 €

Pour information, les droits d'inscription nationaux s'élèvent pour l'année universitaire 2024-2025 à :

POUR UNE INSCRIPTION EN (Pour les usagers relevant des articles 3 à 6 de l'arrêté du 19/04/2019 relatif aux droits d'inscription)	Droits de scolarité	Préparation d'un deuxième diplôme à l'Université d'Artois (taux réduit)
Diplôme de : DAEU, BUT, Licence, Licence professionnelle	175€	116€
Diplôme national de master	250€	164€
Diplôme d'ingénieur	618€	413€
Doctorat et Habilitation à Diriger des Recherches	391€	260€
Pour les étudiants en mobilité internationale relevant de l'article 8 de l'arrêté du 19/04/2019 relatif aux droits d'inscription	Droit de scolarité	Préparation d'un deuxième diplôme à l'Université d'Artois (taux réduit)
Diplôme de : DAEU, BUT, Licence, Licence professionnelle	2 850€	1 900€
Diplôme national de master (Exonération partielle d'établissement)	3879 € (Exonération partielle 250€)	2586 € (Exonération partielle 164€)
Diplôme d'ingénieur (Exonération partielle d'établissement)	3879€ (Exonération partielle 618€)	2586 € (Exonération partielle 413€)